

**Nom :** Silvan  
**Prénoms :** Joseph **Surnom :**

**Numéro matricule du recrutement :** 123  
**Classe de mobilisation :** 1894

**ÉTAT CIVIL.**  
 Né le 2 Janvier 1874, à St Georges d'Espèche, canton d'Heyrrieu, département de la Loire, résidant à Chabanetaimay, canton d'Heyrrieu, département de la Loire, profession de Moineau, fils de Eug et de Catherine Rose, domiciliés à Chabanetaimay, canton d'Heyrrieu, département de la Loire.  
 N° 18 de tirage dans le canton d'Heyrrieu

**SIGNALEMENT.**  
 Cheveux et sourcils blonds  
 yeux bruns, front ordinaire  
 nez moyen, bouche moyenne  
 menton moyen, visage ovale  
 Taille : 1 m. 63 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) 3, militaire (2)

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)  
 Bon

Compris dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste du recrutement cantonal (.....<sup>e</sup> portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
 Incorporé le 14 Novembre 1895 N° 6703.  
 Arrivé au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe ledit jour.  
 Soldat de 1<sup>re</sup> classe le 14 Juin 1898.  
 Employé dans la disponibilité le 17 septembre 1898 en attendant son passage dans la réserve.  
 Certificat de bonne conduite : Accordé

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
22 26 1898	Carouge canton de Gignacville de la plaine		
10 X 1901	Carouge clos de la fabrique	Gignacville	R

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1898	1908	1915	1922
		1 <sup>er</sup> OCTOBRE	1 <sup>er</sup> OCTOBRE	1 <sup>er</sup> OCTOBRE

**Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale**  
 P. du 1<sup>er</sup> Août 1914, arrivé au corps le 14 Août 1914.  
 Parti au 51<sup>er</sup> rég<sup>t</sup> d'inf<sup>é</sup> le 22 Janvier 1915.  
 Campagnes de l'Allemagne du 14 Août au 6 Janvier 1915.  
 dans le 1<sup>er</sup> Janvier 1919, en congé illimité d'après la loi du 20<sup>th</sup> Mars 1917.  
 demobilisation 1<sup>er</sup> échelon - N° 686.  
 se retire à Carouge, Gignacville, Minotrie

**Guerre — 1994 — 147-94.**  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.  
 Dans l'armée active.  
 Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).  
 Dans l'armée active. 109<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Régiment d'Infanterie de réserve.  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 109<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>é</sup> 51<sup>er</sup> rég<sup>t</sup> d'inf<sup>é</sup>.  
 Affectations d'après guerre 99 rég<sup>t</sup> d'inf<sup>é</sup>.

(1) Le'd  
 (2) L'ins.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

**Nom :** *Silsan*

**Prénoms :** *Joseph* **Surnom :**

**Numéro matricule du recrutement :** *123*

**Classe de mobilisation :** *1894*

**ÉTAT CIVIL.**

Né le *2 Janvier 1874* à *St Georges d'Espèche*, canton d' *Speyrice*, département d' *l'Isère*, résidant à *Chabanonmay*, canton d' *Heyrieu*, département d' *l'Isère*, profession d' *Mouleur* fils de *Jean* et de *Comtesse Rose*, domiciliés à *Chabanonmay*, canton d' *Heyrieu*, département d' *l'Isère*

N° *18* de tirage dans le canton d' *Heyrieu*

**SIGNALLEMENT.**

Cheveux *et*, sourcils *haut*  
yeux *bruns*, front *ordinaire*  
nez *moyen*, bouche *moyenne*  
menton *ronde*, visage *ovale*  
Taille: 1 m. *63* cent. Taille rectifiée: 1 m. \_\_\_\_ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : (générale (1)) *3*  
(militaire (2))

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)  
*Don*

Compris dans la *1*° partie de la liste du recrutement cantonal (\_\_\_\_° portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

*Incorpore le 14 Novembre 1895 N° M<sup>o</sup> 6703*  
*Année au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe ledit jour*  
*Soldat de 1<sup>er</sup> classe le 14 Juin 1898.*  
*Opéré dans la disponibilité le 17 septembre 1898 en attendant son passage dans la réserve.*  
*Certificat de bonne conduite : Accordé*

Dans l'armée active.

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1<sup>er</sup> Novembre 1898*

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou R. résidence.
<i>30<sup>th</sup> 1898</i>	<i>Carangeas</i>		
<i>10<sup>th</sup> 1901</i>	<i>Carangeas</i>	<i>Yonice</i>	<i>R.</i>
	<i>Carangeas</i>	<i>Suisse</i>	<i>R.</i>

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>1<sup>er</sup> Novembre</i>	<i>1<sup>er</sup> Novembre</i>	<i>1<sup>er</sup> Novembre</i>	<i>1<sup>er</sup> Novembre</i>	<i>1908</i>
				<i>1908</i>
				<i>1915</i>
				<i>1922</i>
		<i>1<sup>er</sup> OCTOBRE</i>	<i>1<sup>er</sup> OCTOBRE</i>	<i>1<sup>er</sup> OCTOBRE</i>

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

*Régiment d'infanterie Lyautey*

Numéro au contrôle spécial du recrutement. *560*

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le *16<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'infanterie* du *30 mai* au *25 juin 1904*

A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans l' *dispensé art. 222* du *1<sup>er</sup> Octobre 1908*

Passé dans l'armée territoriale le *1<sup>er</sup> Octobre 1908*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

*1894-123*

A accompli une période d'exercices dans l' *1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> d'infanterie* du \_\_\_\_ au \_\_\_\_

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le *1<sup>er</sup> Octobre 1922*

Libéré du service militaire le *1<sup>er</sup> Octobre 1922*

*Campagnes de l'Allemagne du 14 Août 1914 au 6 Janvier 1919*

1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerre - Registre matricule. - 1994-147-04.